



La Ville de Virton engage

**UN CONSEILLER EN PREVENTION DE NIVEAU II (H/F)**  
**CONTRACTUEL (CDI) A TEMPS PLEIN**  
**POUR UN SIPP COMMUN AVEC LE CPAS**  
**ET FONCTIONNAIRE PLANU**

Rue Charles Magnette, 17  
B-6760 VIRTON

Description de fonction

Direction du service interne de prévention et de protection au travail (S.I.P.P) commun pour la Ville de Virton et le CPAS.

Les missions du SIPP et du conseiller en prévention sont fixées par des dispositions légales.

Responsabilités à assurer en qualité de fonctionnaire de la planification d'urgence

Conditions générales:

- Etre belge ou citoyen de l'union européenne (pour les ressortissants hors UE être en possession d'un permis de travail ou d'un permis de séjour dans le cas de dispense prévues dans la loi du 30/04/1999 relative à l'occupation de travailleur étranger)
- Jouir des droits civils et politiques
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- Etre âgé de 25 ans au moins
- Posséder le titre de « Conseiller en prévention de niveau II » agréé par Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale ;
- Etre au moins titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou assimilé  
OU  
Être titulaire d'un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer.  
OU  
Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon en rapport avec la fonction à exercer.
- Réussir un examen d'aptitude
- Etre porteur d'un permis de conduire de la catégorie B.

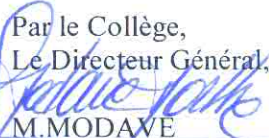
Pièces justificatives :

- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Une copie des diplôme et titre exigés ;
- Une copie du permis de conduire ;
- Un curriculum vitae.

Les candidatures seront adressées, à l'administration communale Rue Charles Magnette 17 à 6760 Virton, à l'attention de Monsieur le Bourgmestre, sous peine de nullité par envoi recommandé, pour le **19 décembre 2017** au plus tard cachet de la poste faisant foi ou être déposées auprès du Directeur général contre accusé de réception pour le **19 décembre 2017** au plus tard. Les candidatures seront accompagnées des documents permettant le contrôle du respect des conditions de recrutement.

**Tout document attestant d'une aide à l'emploi (passeport APE, carte de travail Activa,...) peut également accompagner le dossier de candidature.**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Département du Personnel de la Commune de Virton au 063/44.01.67

Par le Collège,  
Le Directeur Général,  
  
M. MODAVE



  
Le Bourgmestre,

F. CULOT